

Questions plus fréquemment posées

Qu'est-ce qu'un immeuble excédentaire?

Un immeuble excédentaire est un immeuble détenu par le Ministère ou dont l'autorité lui a été transférée et pour lequel aucune utilisation n'est prévue, ou qu'il n'est plus requis pour les fins auxquelles il était destiné. On entend par immeuble un terrain y inclus tout ce qui est bâti dessus.

Qu'est-ce qu'une disposition?

Une disposition est une aliénation, une location ou un transfert d'autorité d'un immeuble.

Qu'est-ce qu'un Contrat de gré à gré?

Il s'agit d'un contrat qui est conclu après une négociation d'égal à égal entre les parties et qui est le fruit de concessions mutuelles.

Qu'est-ce qu'une servitude?

La servitude est un droit imposé à une propriété en faveur d'une autre propriété (ou personne) et peut s'avérer contraignante. Une servitude sur votre propriété vous oblige à supporter certains usages et peut vous empêcher d'exercer certains droits sur la partie affectée par ce droit.

Quelles sont les formes de servitude?

- **Établissement** : nouvelle servitude;
- **Modification** : une servitude est existante et une modification à celle-ci est souhaitée;
- **Levée partielle** : une servitude est existante et une réduction de cette dernière est souhaitée;
- **Levée totale** : une servitude est existante et le retrait total de cette dernière est souhaité.

Quels sont les types de servitude?

- **Non-accès** : la servitude empêche un accès entre la route et l'immeuble sur une longueur déterminée;
- **Drainage** : la servitude empêche la modification de l'immeuble sur une largeur et une longueur déterminées pour raison de drainage de la route;
- **Travail** : la servitude permet au Ministère un accès pour des travaux sur une largeur et une longueur déterminées; la servitude empêche la construction sur une largeur et une longueur déterminées;
- **Non-construction** : la servitude empêche la construction sur une largeur et une longueur déterminées;

- **Passage** : la servitude donne un droit de passage au Ministère sur une largeur et une longueur déterminées.

Quelle est la différence entre une permission d'occupation et une permission de voirie?

- La **permission d'occupation** permet l'occupation temporaire d'un immeuble excédentaire, d'une emprise routière non construite ou d'un immeuble situé hors emprise routière. La permission peut être autorisée pour une durée allant jusqu'à 5 ans. La contrepartie monétaire peut être payée en un versement, pour la durée de la permission, ou annuellement, avec un ajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour le Québec.
- La **permission de voirie** ou le permis d'intervention est nécessaire lorsqu'un nouvel équipement doit être installé dans une emprise routière. De plus, un permis d'intervention est requis dans le cas d'une réparation ou pour l'entretien d'un équipement existant dans l'emprise routière construite.

Qu'est-ce qu'une emprise routière?

Une emprise routière est une surface occupée par une route et ses dépendances, et incorporée au domaine de la collectivité publique. L'emprise comprend, entre autres :

- Les voies de circulation et les accotements;
- Les fossés;
- Les berges.

Quel est le format d'un lot ayant fait l'objet d'une rénovation cadastrale?

Le lot a le format 1 111 111. En consultant Infolot, il est possible d'interroger le registre par numéro de lot afin de prendre connaissance des limites dudit immeuble. Les informations disponibles sur Infolot sont celles fournies lors de la création du lot. Infolot permet de faire une recherche gratuitement par numéro de lot, adresse ou code postal. Il renseigne sur la forme et la position du lot.

Que doit contenir le plan de localisation ou le croquis requis lors du dépôt de la demande de disposition de propriété immobilière?

Vous devez joindre, au formulaire de demande, un plan localisant précisément le projet. Afin d'être jugé recevable par le Ministère, le plan doit respecter tous les critères suivants :

- Un point de rattachement pour localiser la demande;
- Les numéros des lots visés et ceux à proximité, lesquels doivent correspondre aux informations inscrites dans la section « Localisation de la demande » du formulaire;
- Le périmètre visé par la demande, incluant le chemin d'accès et les aires de travail temporaire;

- La superficie en mètres carrés pour chacune des parcelles des lots inscrits dans la section « Localisation de la demande » du formulaire;
- L'usage projeté par la demande;
- Un plan daté et signé.

Qui est autorisé à faire un suivi pour ma demande?

Les demandes de suivi sont traitées de manière confidentielle. Les personnes autorisées sont celles inscrites à la section « Identification du demandeur » de votre demande.

Où trouver qui est propriétaire d'un lot?

Selon les municipalités, le département de la taxation municipale peut être en mesure de transmettre cette information si le numéro du lot lui est fourni.

Le Registre foncier est un registre public qui retrace toutes les transactions immobilières réalisées au Québec depuis sa création en 1841. Avec le numéro de lot, il est possible de consulter l'index des immeubles, qui présente la chaîne de titres, afin de savoir qui est propriétaire et quelles sont les servitudes enregistrées sur ce dernier.